Trente-deuxième Année. — N° 160 UN NUMÉRO : 15 CENTIMES. JEUDI 9 JUIN 1887

# JOURNAL DE ROUBAIX

PRIX DE L'ABONNEMENT : Roubaix-Tourcoing : Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 fr. — Un an, 50 francs. — Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 francs. — La France et l'Etranger, les frais de poste en sus.
*Le prix des abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.*

BUREAUX : A ROUBAIX, RUE NEUVE, 17 | A TOURCOING, RUE DES POUTRAINS, 42
*Directeur : ALFRED REBOUX*
AGENCE SPÉCIALE A PARIS : Rue Notre-Dame-des-Victoires, 28

ABONNEMENTS ET ANNONCES : Rue Neuve, 17, à Roubaix. — A Lille, rue du Curé-Saint-Etienne 9 bis. — A Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITE et Cie, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 34. — A Bruxelles, à l'OFFICE DE PUBLICITÉ.

ROUBAIX, LE 8 JUIN 1887

## LA BELGIQUE EN CAS DE GUERRE

C'est une question qui passionne depuis longtemps l'opinion publique, en Belgique, que celle de la neutralité du territoire belge en cas de guerre.

Que la rupture se produise entre la France et l'Allemagne, que deviendra la Belgique? Sera-t-elle respectée par les belligérants ? Sa neutralité reconnue sera-t-elle suffisante pour la protéger contre l'une ou l'autre des armées ennemies ?

Voilà ce que chacun s'est demandé, et la réponse que généralement chacun s'est faite est que, *dans le cas d'une guerre entre deux peuples voisins de la Belgique*, cette dernière ne doit pas rester ouverte et désarmée entre les deux nations aux prises et capables, *dans* l'entraînement de la lutte, de se laisser aller à la violation du territoire neutre.

Or, la Belgique possède une ligne de défense naturelle qui a joué dans l'histoire, au commencement du siècle, un assez grand rôle : la ligne de la Meuse. La question se précise donc ainsi : Faut-il fortifier au nord la ligne de la Meuse, où de vieilles fortifications, il est vrai, subsistent encore, mais fortifications devenues notoirement insuffisantes ?

Le gouvernement belge est partisan résolu des fortifications. Après de longues discussions dans des journaux, brochures, revues où se sont produites les polémiques les plus vives, où tous les arguments pour ou contre ont été donnés, le débat vient enfin d'arriver devant la Chambre des députés, sur la demande de crédits déposée par le ministère que préside M. Beernaert.

La discussion s'est ouverte par un magistral discours du président du conseil, qui a admirablement résumé la question et fait valoir les principaux arguments en faveur de la cause qu'il soutient.

Le ministre a d'abord établi, ce point que la Belgique doit de toute nécessité être fortifiée. La neutralité comporte des devoirs qui consistent dans la défense du territoire belge et dans la préparation à faire respecter cette neutralité. Or, les fortifications de la Meuse, ligne stratégique reconnue la plus importante sont d'une insuffisance manifeste. Il est d'une impérieuse nécessité de remplacer les ouvrages existants par des ouvrages sérieux, si l'on ne veut pas voir la Belgique devenir le champ de bataille de l'Europe, et, après la guerre, la nationalité belge terriblement compromise, perdue peut-être.

Si l'ennemi se décide à passer par le pays, les têtes de pont de la Meuse joueront un rôle important dans la défense du fleuve. Elles serviront de point d'appui à l'armée de campagne, lui donneront de la mobilité, et d'autre part les forts d'arrêt deviendraient des éléments considérables d'action pour les alliés qui ne manqueraient pas d'arriver.

Le principal adversaire de M. Beernaert est M. Frère-Orban, l'ancien chef du cabinet libéral. Dans un discours fort remarquable aussi, qui a tenu toute une séance, il a défendu la thèse opposée et parlé en faveur de la suppression totale des fortifications.

Comment M. Frère-Orban a-t-il pu tenir ce langage ? Raser les fortifications de Liége et de Namur, a dit excellemment M. Beernaert, c'est signifier que la Belgique renonce à se défendre, que le pays est ouvert à l'étranger.

Dans son discours, le ministre a ajouté que la défense armée de la neutralité belge est non-seulement un devoir national, mais aussi international.

Il est certain que s'il est un pays intéressé à de semblables fortifications, c'est le nôtre. Que l'on suppose, pour en revenir au cas déjà cité, une guerre entre l'Allemagne et nous, et les Allemands envahissant la Belgique. Quelle serait notre situation, à nous Français? Nous sommes très fortifiés à la frontière de l'Est, le sommes-nous à la frontière du Nord?

Qu'une agression se produise de ce côté, et nous voilà exposés à une invasion plus terrible qu'en 1870.

C'est donc au plus haut degré que nous sommes intéressés aux fortifications de la Meuse, et nous ne pouvons que souhaiter vivement le vote des crédits réclamés par le président du conseil, M. Beernaert.

## LETTRE DE PARIS

*(D'un correspondant spécial)*

Paris, 7 juin.

On avait annoncé qu'il serait pris une résolution ferme dans le Conseil des ministres d'aujourd'hui au sujet des sous-secrétaires d'Etat. Il n'en a rien été. Le ministre des finances n'aura pas de coadjuteur, c'est vrai, mais celui des Colonies en aura un dans la personne de M. Etienne, député d'Oran, auquel le poste a été offert. La question des sous-secrétaires d'Etat reste donc ouverte, absolument comme s'il y avait danger à supprimer un appat qui doit, à brève échéance, augmenter le chiffre des voix ministérielles.

On désigne généralement M. Fribourg, l'un des *principaux collaborateurs de M. Granet, au ministère* des postes et télégraphes, comme devant être placé à la tête de ce service en qualité de directeur général.

Quant à savoir si le gouvernement se prononcera, *oui ou non, pour l'urgence au sujet de la loi d'organisation de l'armée*, il nous faudra prendre patience jusqu'à jeudi. Les ministres ayant du temps devant eux, puisque la discussion générale, après laquelle *la question d'urgence sera seulement soulevée, ne se* terminera guère avant la fin de la semaine, ont résolu de n'arrêter leur résolution que dans le Conseil de cabinet d'après-demain. Il est, par suite, évident que cette question a son importance et que sa solution se rattache à des négociations en cours qui n'ont pas encore abouti.

L'on fait une remarque, à ce propos, c'est que le cabinet Rouvier ne prendra l'initiative d'aucune résolution avant d'avoir tâté le terrain à gauche comme à droite. Il considère lui-même son existence comme tellement précaire, comme tellement à la merci du moindre faux-pas parlementaire, qu'il entend ne rien livrer au hasard. Dans ces conditions, l'on fait peu de besogne et même l'on n'en fait pas du tout, préoccupé uniquement que l'on est du soin de vivre et de soigner sa santé.

C'est pourquoi, sans doute, le démenti officieux infligé aux bruits alarmants répandus hier, sur la situation au Tonkin et sur l'état de santé de M. Bihourd notre résident général, est aussi insignifiant. M. de Freycinet nous aurait brodé toute une tartine sur ce thème, et les tartines ont quelquefois leur mérite. M. Flourens a pensé que le laconisme était moins compromettant. Le fait est qu'en prévision de quelque information contradictoire des journaux anglais, il y a tout avantage à ne pas s'engager à fond sur les affaires de l'Extrême-Orient.

En somme, c'est la question budgétaire qui a surtout défrayé les délibérations du conseil de ce matin. Quoi qu'on ait dit que M. Rouvier ne devait pas retirer le projet de budget de M. Dauphin dont il voulait s'approprier une partie, il ne paraît pas que ce soit là un point réglé définitivement. Le président du conseil hésite avant de rien décider, comme s'il attendait que le débat qui s'ouvrira dans le bureau chargé de nommer le commissaire qui doit le remplacer au sein de la commission du budget, lui ait fait connaître quelque chose du sentiment de la majorité à ce sujet.

En tout cas, ce n'est pas là que réside la principale préoccupation du ministre des finances, qui, malgré ses soixante millions d'économies nouvelles, n'aperçoit pas d'autre moyen d'équilibrer le budget de 1888 (l'impôt sur le revenu mis, bien entendu, de côté) qu'à l'aide d'un emprunt ou d'une surtaxe sur l'alcool, ou peut-être à l'aide de ces deux procé*dés, suivant les dispositions de la majorité. Or*, ce sont ces dispositions qu'il s'agit de connaître, et tant que M. Rouvier ne sera pas édifié à cet égard, on regarde comme certain qu'il ne prendra aucune décision, toujours en vertu de son principe de ne rien risquer qu'à bon escient. C'est sans doute pour cela que les officieux n'annoncent guère le dépôt du budget nouveau ou du budget rectificatif que dans une quinzaine de jours.

On croit savoir, au Palais-Bourbon, que la nomination de M. Etienne comme sous-secrétaire d'Etat aux colonies, paraîtra demain à l'*Officiel*.

On annonce, en outre, sur les bancs de la gauche, que la session ordinaire de 1887, sera close le 12 juillet, l'avant-veille de la Fête du 14 juillet.

Rien de décidé, quoi qu'en disent encore aujourd'hui plusieurs journaux, au sujet du choix du vice-président qui remplacera M. Spuller devenu ministre de l'instruction publique. C'est l'Union des gauches à qui revient cette fois le droit de présentation et l'on en tire la conséquence que M. Develle sera élu; mais on doute qu'il accepte à cause de la faiblesse de sa voix.

Aujourd'hui, au Palais-Bourbon, l'extrême-gauche s'est réunie pour adopter une proposition de M. Labordère tendant à faire nommer le Sénat par le suffrage universel. L'urgence sera demandée pour cette *proposition*, qui n'a évidemment d'autre but que d'embarrasser le Cabinet. La gauche radicale se ralliera sans doute à cette proposition du major;

La commission des douanes vient de régler l'ordre de ses travaux. Elle se réunira mardi prochain pour s'occuper de déterminer le droit sur les sels étrangers, ainsi que sur les riz décortiqués.

A en croire les informations de l'Agence Havas, la question bulgare serait entrée dans une nouvelle phase, qui paraîtrait devoir aboutir à une solution. La Porte prend elle-même l'initiative de présenter un candidat, et ce dernier, une fois élu, alors même qu'il ne réunirait que les suffrages de quelques puissances, irait occuper le trône bulgare. Mais ces informations, qui ne font que paraphraser la réponse de lord Salisbury à la circulaire ottomane, sont en contradiction complète avec tous les renseignements qui viennent d'autres sources.

D'une part, on annonce de Vienne que le colonel Popoff, envoyé en mission spéciale à Darmstadt, par la régence, aurait écrit à celle-ci que le prince de Battemberg était contraire à la convocation prochaine de la Sobranié pour l'élection d'un nouveau prince, et qu'il conseillait aux régents d'employer pour consolider les forces militaires bulgares une grande partie des ressources fournies par le nouvel emprunt.

D'autre part, une correspondance officieuse de St-Pétersbourg dit que les régents, depuis la réussite de cet emprunt, sont bien décidés à se maintenir au pouvoir et qu'aucune puissance ne semble avoir la moindre velléité d'entraver leur dessein, la Russie étant, de son coté, bien résolue à ne pas se départir de son attitude.

La Bourse a été, aujourd'hui, complètement nulle. Ni affaires, ni bruits, ni nouvelles et assistance fort restreinte. La clôture s'est opérée à peu près dans les mêmes cours qu'hier.

## REVUE DE LA PRESSE

Encore une légende détruite :

Ce n'est pas M. Floquet qui aurait lancé au au Czar la fameuse apostrophe: « *Vive la Pologne ! Monsieur* », mais bien... M. Gambetta ! Du moins, M. Andrieux l'affirme dans une lettre qu'il écrit au *Petit Marseillais*. La révélation était inattendue. Quoi qu'il en soit, voici le récit de l'ex-préfet de police :

» Vous croyez certainement, à Marseille, qu'en 1867, lorsque Alexandre II sortait du palais de Justice, M. Floquet, enfonçant son chapeau sur sa tête et regardant le Czar dans les yeux, lui a insolemment jeté cette apostrophe : « Vive la Pologne! monsieur. »

» Vous le croyez à Marseille, comme on le croit à Pétersbourg, à Moscou.

» Je sais que je vais m'exposer à l'incrédulité à laquelle ne manque pas de se heurter tout démolisseur de légende. Je n'en dirai pas moins la vérité, telle que je la tiens d'un témoin dont la parole m'inspire toute confiance : ce n'est pas Floquel, c'est Gambetta qui, sur le passage de l'Empereur, a crié : « Vive la Pologne ! monsieur. »

» Les journaux d'alors mirent cette inconvenance sur le compte de M. Floquet ; et toujours libéral, non moins dédaigneux que libéral pour les fantaisies de la presse, M. Floquet eut le tort de laisser dire.

» Je répète que j'ai, à l'appui de mon récit, un témoignage qui ne permet aucun doute.

» Certes, M. Floquet a poussé beaucoup trop loin l'indifférence, ou peut-être la fierté dédaigneuse; il put s'en convaincre en une occasion que je ne saurais passer sous silence, car elle complète et confirme mon récit.

» Il s'agissait d'appeler M. Floquet à une haute situation. Gambetta donnait son opinion en présence de son ami Floquet. S'adressant directement à lui, il lui dit :

» — Tu sais combien je suis désireux de te voir arriver aux affaires, Mais il y a ton malheureux cri de : « Vive la Pologne ! »

» — C'est trop fort ! s'écria Floquet ; mais c'est toi qui as crié : « Vive la Pologne ! monsieur. »

» — C'est possible ! c'est possible ! Mais tu ne détruiras pas la légende.

» Gambetta avait peut-être raison : les légendes ont la vie dure, et je ne me dissimule pas que le tort de mon récit est d'arriver vingt ans trop tard. »

Encore et toujours le ministère Rouvier. Dans le *Matin*, M. Jules Simon nous donne son avis à ce sujet avec beaucoup de sens et de bonne humeur.

« Puisqu'il faut vivre sous un lieutenant d'Alexandre, et qu'ils se valent à peu près tous, je dis comme mon ancêtre Sosie, qui était un esclave de bon sens : « Je suis pour l'amphytrion où l'on dîne. » Je n'aime pas à voir tous les jours un visage nouveau. Rouvier est là ; qu'il y reste. J'attendrai patiemment que le tour de Devès soit venu. Rouvier n'est pas mon homme, mais Devès ne l'est pas davantage. Si Pierre ne vaut pas mieux que Paul, je ne m'amuserai pas à faire une crise pour renverser Paul au profit de Pierre. D'ailleurs, je veux essayer de Rouvier. Il n'est pas bête, et il montre jusqu'ici plus de décision que je n'en attendais de lui. C'est peut-être un homme, après tout.

» Je confesse qu'on n'a pas appelé Clémenceau. C'est au fond votre grief. C'est le vrai. Tous les autres griefs sont du réchauffé. Ecoutez-moi : On l'aurait appelé si Rouvier n'avait pas réussi. Ce n'est pas une question de talent, oh ! grand Dieu, non ! C'est une question de tactique parlementaire. Clémenceau n'était pas aussi désigné que Rouvier, président de la commission du budget. La correction du régime parlementaire voulait que la crise fût dénouée par la commission qui l'avait fait naître. »

Le *Figaro* ayant raconté que M. Wilson, gendre du *chef de l'Etat, s'était ruiné* en jouant à la Bourse, M. Wilson a écrit au syndic des agents de change, M. Hart, pour le prier de démentir ce bruit.

Le syndic s'est empressé d'accéder à cette demande et a, de plus, déclaré qu'il n'avait pas attendu la lettre de M. Wilson pour démentir spontanément les susdites allégations. Toutefois, les journaux se montrent assez peu convaincus. Il y a même un fait à noter, c'est que la feuille la plus dure à l'égard de M. Wilson et de M. Grévy est un des principaux organes de l'Opportunisme : *Paris*.

Lisez plutôt :

« Que vaut le certificat ? demande-t-il. — Il ne vaut rien. M. Hart écrit : « *Je n'ai pas attendu* que vous m'exprimiez ce désir pour infliger un démenti à ces assertions sans fondement. Je vais renouveler ce démenti par tous les moyens qui sont en mon pouvoir et j'espère ainsi mettre un terme à toutes *ces calomnies*. » Or, en quoi consiste le rôle des agents de change et de leur syndic ? — Il consiste à servir d'intermédiaires officielles pour les transactions qui se font légalement sur le marché des valeurs financières. L'empressement de ce syndic qui « n'attend même pas » que M. Wilson soit accusé de vendre ou d'acheter dans les boutiques ouvertes *ad hoc*, et qui proteste tout de suite contre une telle « calomnie, » cet empressement nous paraît excessif et injurieux pour la compagnies des agents. Il nous semble qu'on met, là encore, au service d'une personnalité influente, une institution d'Etat qui ne devrait pas être à sa dévotion.

» Il y a bien d'autres hommes que M. Wilson qui sont couramment accusés de spéculer, et même de perdre, sur les nouvelles qu'ils peuvent recevoir : je voudrais bien savoir si, *pour eux*, M. Hart délivrerait des attestations semblables, et j'ajoute qu'il aurait cent fois raison, *pour eux*, de les refuser, car il serait parfaitement impossible d'affirmer, *pour eux*, ce que pour M. Wilson, M. Hart ne craint pas de justifier.

» Tout cela est vraiment bien irrégulier ; tout cela sent l'intrigue et la faveur. La présidence de ce *faux juste* qui s'appelle M. Grévy aura été féconde en surprises de ce genre. Nous y aurons vu le chef de l'Etat laisser, dans sa maison, donner l'exemple de la fraude contre le fisc, encourager l'abus que l'on faisait de son influence pour appuyer des entreprises privées, combattre sournoisement des hommes auxquels il devait tout au moins son impartialité, tenir tête avec un entêtement sénile à la population tout entière, régner plus qu'il ne gouverne, avilir la haute fonction qu'il exerce et nuire en fin de compte à la République au lieu de la servir. »

M. Grévy, un faux-juste !

La fraude à l'Elysée ! et c'est un opportuniste qui parle ainsi !

Que s'est-il donc passé?

Quant au *Gaulois* il se borne à poser cette simple question :

» Personne n'ignore que les agents de change doivent garder un secret inviolable aux personnes qui les chargent de négociations, et ne doivent point, par suite, faire connaître le nom de leurs clients, acheteurs ou vendeurs. (Art. 74 du règlement du 9 mai 1870, etc.)

» Comment, alors, a-t-on pu savoir et déclarer *officiellement* que tel personnage très en vue ne s'était livré, à la Bourse de Paris, à aucune spéculation ? »

L'*Autorité* est plus nette :

« Le syndic a manifestement violé la règle qu'il a mission de faire respecter dit-elle. Reste à savoir si ses collègues admettront comme circonstance atténuante le fait qu'il s'agissait de rendre service au gendre de M. Grévy.

» Cette raison nous paraît médiocre. Nous souhaitons que le complaisant syndic en trouve de meilleures et nous nous ferons un devoir de publier, le cas échéant, sa justification. »

G. GLANEY.

## CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

*Séance du mardi 7 juin*

Présidence de M. FLOQUET, président

La séance est ouverte à 2 heures.

### LA LOI MILITAIRE

*L'ordre du jour appelle la suite de la première* délibération sur le projet de loi organique militaire.

**M. Dupuy** (Haute-Loire) défend à la tribune *l'amendement précédemment déposé par lui* et tendant à soumettre à la conscription obligatoire les fils d'étrangers résidant en France.

A propos du service de trois ans, il demande que les jeunes soldats suffisamment instruits puissent être congédiés au bout d'un an ou deux ans, à la suite d'examens établissant qu'ils ont acquis les connaissances indispensables. Il démontre que cette proposition n'a rien de contraire à l'égalité bien entendue, laquelle n'est point l'identité.

**M. Margaine** critique le service obligatoire qui mènerait au service d'un an. Il blâme le système des dispenses, car les plus influents jouiront d'exemption et d'ajournement pour faiblesse de constitution.

Le système consistant à réserver les places dont dispose le gouvernement pour les soldats qui auront fait le temps légal, est un système déplorable ; en dix ans, l'armée serait détruite.

L'orateur termine en préconisant la réduction des dépenses.

**M. de Jouvencel** combat le projet.

Sur la demande de M. Peytral, la Chambre décide qu'elle se réunira jeudi dans les bureaux pour nommer un membre de la commission du budget.

*La suite de la discussion de la loi militaire est renvoyée à jeudi.*

La séance est levée.

## ASSASSINAT EN CHEMIN DE FER

**Vingt-cinq coups de casse-tête**

Nous avons dit hier qu'une tentative de meurtre vient d'avoir lieu dans un train partant de Bordeaux. Grâce à son énergie et à sa présence d'esprit, la victime a pu échapper à la mort, bien qu'elle ait été surprise par l'agression dans un tunnel. On voit qu'en somme, avec du sang-froid, un voyageur peut se soustraire aux tentatives, de plus en plus fréquentes, des imitateurs de Jud et du mystérieux assassin de M. Barrême.

Voici l'assassinat qui a causé une vive émotion dans tout Bordeaux : Un voyageur, M. H. de Montgolfier, ingénieur des usines de Givors, a été l'objet d'une tentative d'assassinat en sortant de la gare de la Bastide, quelques minutes à peine après le départ du train direct qui se rend à Lyon par le centre.

Hier soir, à neuf heures, M. H. de Montgolfier et non M. Adrien de Montgolfier, était monté dans un wagon de 1re classe du train de Bordeaux à Lyon. Au moment précis du départ, il vit entrer dans son compartiment, où il était seul, un inconnu qui s'assit en face de lui ; le convoi avait à peine traversé le premier tunnel de Lormont, quand M. de Montgolfier, qui lisait un journal, vit se dresser soudain devant lui son compagnon inconnu, et reçut, en même temps, sur le crâne et le visage, de nombreux coups d'un « coup de poing américain ».

Aveuglé par le sang, M. de Montgolfier ne put se défendre ; il eut, cependant, la force de crier, de faire sauter la vitre et d'ouvrir la portière. Il se glissa, à l'aide du marchepied, jusqu'au compartiment voisin, dans lequel se trouvaient une dame et un monsieur, qui avaient entendu les cris de la victime et qui, en voyant apparaître à la portière la tête ensanglantée de M. de Montgolfier le recueillirent, malgré leur effroi, et pressèrent le bouton d'alarme. Au même instant, le train s'arrêtait ; on était devant la station de la Grave-d'Ambarès.

L'assassin, qui n'avait pas eu le temps de fuir, ou qui n'avait pas osé sauter sur la voie, fut arrêté aussitôt et ramené à Bordeaux vers minuit, escorté par un inspecteur spécial, qui avait été expédié de Bordeaux aussitôt qu'on y eut signalé le crime.

A minuit et demi, l'assassin était conduit à la Permanence, pendant que M. de Montgolfier était admis d'urgence à l'hôpital St-André.

Ce matin, l'assassin a subi un premier interrogatoire, à la suite duquel il a été écroué au fort du Hâ.

C'est un nommé Blanchel, âgé de trente ans, originaire d'Alais (Gard), domicilié à Toulouse, 13, rue d'Enfer, et habitant Bordeaux depuis quatre semaines, rue Judaïque, 51. De taille moyenne, convenablement vêtu, il a prétendu être en cas de légitime défense et avoir été attaqué par M. de Montgolfier après une courte discussion. Confronté avec sa victime, qui malgré ses vingt blessures n'est pas dans un état désespéré, il a persisté dans son système.

M. de Montgolfier, qui peut difficilement parler, a opposé par gestes des dénégations absolues au dire de son agresseur, qui soutient que M. de Montgolfier a agi sous l'empire d'une hallucination.

Les renseignements intimes recueillis sur Blanchet sont plus que défavorables ; il a été employé à Bordeaux dans divers bureaux où il affirme avoir laissé de bons souvenirs, mais depuis, il a tenu, à Toulouse, un café dont les affaires périclitaient au point d'avoir quitté Toulouse subrepticement, il était venu à Bordeaux chercher du travail, et logeait dans une petite chambre garnie ; sa femme serait partie récemment enlevée par un inconnu. Blanchet avait pris, d'abord, un billet de deuxième classe pour Libourne, le premier arrêt du train direct de Bordeaux à Lyon.

Mais il avait *supplémenté* pour monter dans le compartiment de première où se trouvait M. de Montgolfier.

Demain, une nouvelle confrontation aura lieu. On espère que M. de Montgolfier sera en état de parler.

Malgré son aplomb extraordinaire, Blanchet n'a pu expliquer dans quel but il allait à Libourne et pourquoi, malgré sa position gênée, il avait pris les premières dans ce train, qui contenait des wagons de secondes.

* *

Lyon, 7 juin. — On vient d'apprendre ici l'attentat dont M. de Montgolfier vient d'être victime. Le bruit court ici que l'auteur de l'attentat aurait tenté d'assassiner M. de Mongolfier pour lui dérober les plans d'un nouveau système de tourelles blindées dont il était porteur.

M. de Montgolfier avait quitté Givors le 19 mai pour aller visiter les usines et les aciéries de la marine à Bayonne.

## NOUVELLES DU JOUR

### Les mesures allemandes en Alsace-Lorraine

*Pagny-sur-Moselle, 7 juin. — M. Delattre, joaillier à Metz, a comparu aujourd'hui devant le tribunal correctionnel de cette ville ; il était poursuivi pour avoir exposé, dans la vitrine de son magasin, sans autorisation du préfet, un buste de l'Alsace de Francia.*

*Ce buste était déjà, depuis sept mois, dans sa vitrine, lorsqu'eurent lieu les élections.*

*A ce moment-là, il fut confisqué par la police comme un emblème séditieux.*

*M. Delattre a été condamné à 40 marcks d'amende et à la confiscation du buste.*

*Dans une de ses dernières audiences, le tribunal correctionnel de Sarreguemines a condamné un jeune homme de Froeschwiller nommé Bodo à 5 mois de prison et 20 marcks d'amende pour avoir crié : « Vive la France ! » lors du conseil de révision.*

### Les évictions en Irlande

*Londres, 7 juin. — Les évictions à Bodyhe, ont été reprises aujourd'hui.*

*La population du pays avoisinant s'est rassemblée en grand nombre. M. Davitt et d'autres députés irlandais y assistaient.*

*Les tenanciers ont opposé une vive résistance, ont jeté des pierres et de l'eau bouillante sur les huissiers, qui durent battre en retraite.*

### Les écoles russes des provinces Baltiques

*Moscou, 7 juin. — Une circulaire de l'administrateur de l'arrondissement scolaire des provinces Baltiques, prescrit, à la rentrée des classes, en août prochain, l'usage de la langue russe dans toutes les écoles.*

### Les grèves belges

*Bruxelles, 7 juin.— Voici comment Fauviaux a été arrêté: il a été dénoncé par un soldat, qui assistait à un meeting noir, habillé en ouvrier ; dans cette réunion Fauviaux prêchait le calme.*

*Mille borains chôment encore aujourd'hui.*

*Il est exact que le gouvernement belge adressé une note aux cabinets étrangers.*

## BOURSE DE PARIS

**du mercredi 8 juin**

*(par voie télégraphique et par FIL SPÉCIAL)*

| Cours préced. | VALEURS | Cours d'ouv. | Cours de 2 h. | Cours de clôt. |
|---|---|---|---|---|
| | **Fonds d'Etat** | | | |
| 82 02 | 3 0/0 | 82 .. | 82 .. | 82 .. |
| 84 37 | 3 0/0 amortissable | 84 30 | 84 30 | 84 31 |
| 109 .. | 4 1/2 1883 | 108 97 | 108 90 | 108 25 |
| 57 25/32 | 3 0/0 Portugais | 57 5/8 | ... .. | 57 3/4 |
| 99 85 | Italien 5 0/0 | 99 75 | 99 75 | 99 77 |
| 67 13/16 | Extérieure 4 0/0 | 67 11/16 | 67 1/2 | 67 5/8 |
| 83 1/4 | Hongrois 4 0/0 | 83 3/16 | ... .. | 83 1/8 |
| 379 . | Egypte 6 0/0 | 379 .. | 379 .. | 379 .. |
| 14 77 | Turc 4 0/0 | 14 65 | 14 65 | 14 65 |
| 520 .. | Obligations du Trésor | ... .. | ... .. | 515 .. |
| 101 55 | Russe 1870 5 0/0 | ... .. | ... .. | 101 70 |
| 523 75 | Bons de liquidation 5 0/0 | ... .. | ... .. | 522 50 |
| | **Sociétés de Crédit** | | | |
| .. .. | Banque de France | ... .. | ... .. | ... .. |
| 471 25 | Banque d'Escompte | 470 .. | ... .. | 471 25 |
| 772 50 | B. Paris et d. Pays-Bas | 755 .. | 756 25 | 757 50 |
| 355 .. | Banque Parisienne | ... .. | ... .. | 355 .. |
| 1385 .. | Crédit Foncier | 1383 75 | 1382 50 | 1385 .. |
| ... .. | Crédit Mobilier | ... .. | 303 03 | ... .. |
| 567 50 | Crédit Lyonnais | 566 25 | 566 25 | 565 .. |
| 455 .. | Société générale | ... .. | ... .. | 455 . |
| 472 50 | Banq. J. R. P. Pays-Aut. | ... .. | 476 25 | 470 .. |
| 511 25 | Banque Ottomane | 510 .. | 510 .. | 510 .. |
| .. .. | Créd. Mobilier Espagn. | .. .. | 130 .. | . .. |
| | **Chem. de f. Franc.** | | | |
| .... .. | Nord act. | .... .. | 1545 .. | 1548 75 |
| 1235 .. | Paris-Lyon-Médit. » | .... .. | 1230 .. | 1230 .. |
| 775 .. | Est » | .... .. | 775 . | 775 .. |
| 855 .. | Ouest » | ... .. | 850 .. | 856 25 |
| 1292 50 | Orléans » | .... .. | 1292 50 | 1290 .. |
| 1160 .. | Midi » | .... .. | .... .. | 1160 .. |
| | **Chem. de f. Etrang.** | | | |
| 462 50 | Autrichiens | 462 50 | 462 50 | 466 25 |
| 176 25 | Lombards | 176 25 | 176 25 | 177 50 |
| 320 .. | Saragosse | 318 75 | 318 75 | 317 50 |
| | **Sociétés diverses** | | | |
| 2047 50 | Suez | 2046 25 | 2040 .. | 2045 . |
| 1347 50 | Gaz Parisien | .... .. | .. .. | 1345 .. |
| 687 .. | Voitures | .... .. | .... .. | 688 75 |
| 1140 .. | Omnibus | .... .. | .... .. | 1145 .. |
| 215 .. | Rio-Tinto | ... .. | 215 .. | 215 .. |
| 398 75 | Panama | 410 . | .. .. | 401 25 |
| | **Obligat. Foncières** | | | |
| 516 .. | Foncières 500 4 0/0 | ... .. | ... . | 516 .. |
| 104 75 | » 10e 4 0/0 | ... .. | ... .. | 104 .. |
| 578 . | » 500 f. 3 0/0 | ... .. | ... .. | 580 .. |
| 515 .. | » 4 0/0 1863 | ... .. | ... .. | 515 .. |
| 480 . | » commun. 3 0/0 | ... .. | ... .. | 480 .. |
| 380 .. | » 1877 3 0/0 | ... .. | ... . | 380 .. |
| 479 .. | » com. 1879 3 0/0 | ... .. | ... .. | 478 .. |
| 477 .. | 1879 3 0/0 | ... .. | .. .. | 477 50 |
| | **Obl. de Ch. de f. Fr.** | | | |
| 404 .. | Nord | ... .. | 403 75 | 403 .. |
| 388 50 | Paris-Lyon-Médit. 3 0/0 | ... .. | .. .. | 390 .. |
| 382 .. | Est 3 0/0 | ... .. | 380 .. | 382 .. |
| 396 50 | Ouest 3 0/0 | ... .. | ... .. | 396 50 |
| 398 . | Orléans | ... .. | ... .. | 398 .. |
| 397 50 | Midi 3 0/0 | ... .. | ... .. | 397 50 |
| ... .. | Nord-Est | ... .. | 374 .. | ... .. |
| 630 .. | Bône-Guelma | ... .. | . . .. | 630 .. |
| | **Obligat. des Villes** | | | |
| 530 . | Paris 1855-1860 | ... .. | ... .. | 530 .. |
| [illegible] 50 | — 1865 | ... .. | ... .. | 524 50 |
| 413 75 | — 1869 | ... .. | ... . | 411 50 |
| 401 .. | — 1871 | .. .. | . . .. | 399 . |
| 514 25 | — 1875 | ... .. | .. . | 514 50 |
| 515 . | — 1876 | ... .. | . . .. | 515 .. |
| 383 . | Marseille | ... .. | . . .. | 383 50 |
| 104 .. | Bordeaux | ... .. | ... .. | 104 .. |
| 99 | Lyon | ... .. | .. .. | 99 . |
| 104 25 | Lille | ... .. | ... .. | 104 25 |
| 47 50 | Roubaix-Tourcoing | ... .. | .. .. | .. .. |
| | **Obligations div.** | | | |
| 260 .. | Départem. de la Seine | ... .. | ... .. | 270 .. |
| .. .. | Gaz de Paris | ... .. | ... .. | . .. |
| .. .. | Suez | ... .. | ... .. | ... .. |
| 427 50 | Ob. fonc. Russie (4e, 5e) | ... .. | ... .. | 429 .. |

## BOURSE DE LILLE

**du mercredi 8 juin**

(par fil téléphonique spécial)

| VALEURS | COMPT. | COURS PRÉCÉD. |
|---|---|---|
| Lille 1860, remboursable à 100 fr. | ... .. | 104 50 |
| Lille 1863, remboursable à 100 fr. | ... .. | 113 .. |
| Lille 1868, remboursable à 500 fr. | ... .. | 511 .. |
| Lille 1877, remboursable à 500 fr. | ... . | 505 25 |
| Lille 1884, obligations de 400 fr., 200 payés | .. .. | 397 50 |
| Armentières | ... .. | 478 .. |
| Armentières 1879 | .... .. | 1012 .. |
| Roubaix-Tourc., remb. à 50 fr. en 55 ans | .. .. | 48 25 |
| Tourcoing 1878 | . . .. | 497 25 |
| Amiens, remboursable à 100 fr. | ... .. | 107 .. |
| Département du Nord | ... .. | 104 50 |
| Caisse de Lille (Verley, Decroix et Cie ... | ... . | 647 50 |
| — » act. nouv.) | ... .. | 538 75 |
| C. de Roub. (Decroix, Vernier, Verley Cie) | ... .. | 500 .. |
| Caisse d'Esc. E. Thomassin et Cie, act. anc. | ... .. | 175 .. |
| — — (act. n.), 250 fr. p. | ... .. | 280 .. |
| Caisse Platel et Cie | ... .. | 330 .. |
| Crédit du Nord, act. 500 fr., 125 fr. payés. | ... .. | 425 .. |
| Compt. comm. Devilder et Cie, act. 1,000 fr. | .... .. | 1030 . |
| Gaz Wazemmes, ex-c. n° 37, act. 500 fr. p. | ... .. | 517 50 |
| Le Nord, assur., act. de 1,000 fr., 250 fr. p. | .... .. | 1780 .. |
| Un. Gén. du Nord, act. de 500 fr., 125 fr. p. | .... .. | 425 .. |
| Union Lin. du Nord, act. de 500 fr., tout p. | .... .. | 320 . |
| Banque rég. du Nord, à Roub., act. 500 fr. | .... .. | 500 .. |
| Deherripon et Cie, à Tourc., act. 500 fr., t.p. | .... .. | 500 .. |
| Compt. d'Esc. du Nord, à Roub., 250 fr., p. | .... .. | 540 .. |
| Soc. St-Sauv.-Arras (a. us. Grassin), 500, t.p. | ... .. | 160 .. |
| Tramways du Départ. du Nord (ex-c., 7.) | .. .. | 35 .. |
| Caisse comm. de Bethune A. Turbiez et Cie) | .... .. | 500 .. |
| Jardin Zoolog. de Lille, act. 500 fr., 250 f.p. | .. . .. | 420 .. |
| Soc. an. Lille et Bonnières, act. 1,000 fr., t.p. | .... .. | 2065 .. |
| Soc. des Journ. réunis, act. 500 fr., tout p. | .... .. | 508 .. |
| Biache-Saint-Vaast | ... .. | 3225 .. |
| Denain et Anzin | ... .. | 205 . |
| Obligations Nord | ... .. | 400 .. |
| Fives-Lille, remboursables à 450 fr. | .... .. | 467 .. |
| Union Linière du Nord (oblig. hypot. 300) | ... .. | 252 50 |
| Gaz Wazemmes (1 à 2,000), remb. à 300 fr. | .. . | 412 50 |

## COURS DE CLOTURE AU COMPTANT

*du 8 Juin 1887*

| Cours précédent | VALEURS | Cours du jour |
|---|---|---|
| 81 90 .1. | 3 0/0 | 81 95 .1. |
| 84 20 .1. | 3 0/0 amortissable | 84 30 .1. |
| 103 50 .1. | 4 1/2 0/0 | 103 50 .1. |
| 108 75 .1. | 4 1/2 0/0 1883 | 108 80 .1. |

## DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

*(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)*

### Une lettre de Mgr Freppel

Le *Matin* a reçu la lettre suivante :

ÉVÊCHÉ
D'ANGERS

A MONSIEUR LE DIRECTEUR DU « MATIN »

Angers, le 6 juin 1887.

Monsieur le directeur. — Sous ce titre : « Une consultation d'évêque », vous me mettez en cause à propos du vote du 31 mai.

M. Dugué de la Fauconnerie vous a déclaré qu'avant de voter il avait bien voulu prendre mon avis. Cela est vrai, et plusieurs autres de mes collègues de la *Chambre m'ont honoré de la même confiance*. Je ne regrette en rien le conseil que j'ai cru devoir leur donner.

Mais, en publiant ces détails, vous m'obligez à faire une déclaration que j'estimais superflue :

Si, en effet, malgré certaines paroles très regrettables du ministère, j'ai néanmoins conseillé de ne pas voter contre lui, je me suis déterminé par des *motifs d'ordre extérieur et de politique étrangère*. Vous me permettrez de n'en pas dire davantage sur ce point.

Quant au service militaire que l'on voudrait imposer aux séminaristes, je l'ai combattu à quatre reprises différentes du haut de la tribune (5 avril 1881, 7 avril 1881, 27 mai 1881, 10 mai 1884) et j'espère bien recommencer quand l'occasion s'en présentera de nouveau. Mon discours de jeudi dernier ne pouvait d'ailleurs laisser de doute à personne sur mes intentions.

En vous priant, monsieur le directeur, de vouloir bien insérer cette lettre dans le prochain numéro du *Matin*, j'ai l'honneur de vous offrir l'assurance de ma considération distinguée.

† CH. EMILE FREPPEL, évêque d'Angers, Député du Finistère.

### Les généraux Delebecque et de la Hitte, à Marseille

Une dépêche adressée de Marseille au *Soleil* annonce l'arrivée dans cette ville du général Delebecque, commandant le 19e corps d'armée et du général de la Hitte, qui revient d'inspecter l'artillerie à Philippeville.

### Les chasseurs à pied

Suivant le *Gaulois*, le ministre de la guerre préparerait un projet relatif à l'infanterie. Il voudrait supprimer les bataillons à pied et augmenter avec leurs effectifs le nombre des régiments de ligne.

### La maladie de M. Bihourd

La *Justice* croit pouvoir affirmer, malgré tous les démentis que M. Bihourd va demander un congé pour raison de santé et s'apprête à revenir en France.

### Les torpilleurs

On mande de Toulon au *Petit Journal* :

« Le contre-amiral Brown de Colstoun amène ce matin son pavillon de commandement de la division des torpilleurs qui est dissoute.

» Si les torpilleurs n'ont pas rempli toutes les conditions qu'on espérait, ont peut dire qu'ils ont montré des qualités que seules les expériences pouvaient faire reconnaître.

Il a fallu de grandes manœuvres navales pour se rendre compte de la véritable valeur de notre matériel, apprécier ses qualités, remédier à ses défauts : cela est donc acquis.

» Si l'on compare le résultat des expériences qui viennent d'être faites chez nous, avec le résultat des expériences des torpilleurs anglais sur la côte sud de l'Angleterre, et dans lesquels on compte malheureusement des abordages, des explosions de chaudière, des morts et des blessés, cette comparaison, disons-*nous, est tout à l'avantage de la marine française*.

» Les grandes manœuvres navales, les expériences de toutes sortes, ont mis en plein relief l'aptitude professionnelle et le zèle des officiers et des équipages.

» La division des torpilleurs était composée de jeunes et intrépides officiers qui ont accompli des prodiges avec des équipages qui les ont parfaitement secondés.

» Nous nous faisons un devoir, en ces circonstances, de rendre ce solennel hommage à nos marins. »

### Le banquet annuel des zouaves pontificaux

Paris, 8 juin. — Hier, banquet annuel des zouaves pontificaux.

Ils étaient soixante-dix, réunis par les liens de la plus étroite, de la plus franche camaraderie, autour de leur cher général Charette. Tous les ans ils dînent ensemble une fois, resserrant ainsi la vieille amitié qui fait vibrer leurs cœurs à l'unisson. Hier, ils avaient eu la bonne inspiration, par la plus douce soirée qui nous ayons eue encore de l'année, de faire servir leur dîner sur le pont du *Touriste*, ce steamer minuscule bien connu des riverains de la Seine. On s'est promené sur le fleuve, du pont Royal jusqu'à Suresnes, et les propos militaires, les souvenirs du régiment voire les chansons, se sont donné gaiement carrière dans la douce liberté de cette navigation fraternelle.

### En Bulgarie

On télégraphie de Vienne au *Journal des Débats* que la régence bulgare ayant défendu au clergé de faire des prières pour l'empereur de Russie et ayant fait détruire les monuments commémoratifs élevés par les Russes autour de Plevna, ces mesures ont produit dans la population le plus déplorable effet.

## DERNIERE HEURE

*(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)*

### Les nouvelles du Tonkin

Paris, 8 juin. — Les nouvelles du Tonkin sont déplorables.

Il est certain que les 30 millions votés par la Chambre pour l'exercice 1878, ont déjà été dépensés.

L'état sanitaire laisse beaucoup à désirer. M. Bihourd est sérieusement malade.

### Les économies du ministère

Paris, 8 juin. — Les économies que le général Ferron compte réaliser au ministère de la guerre, porteront spécialement sur l'administration centrale.

### L'empereur d'Allemagne

Berlin, 8 juin. — L'Empereur a passé une bonne nuit. Il s'est levé dans la matinée, mais les médecins recommandent encore du repos.

### Entrevue des trois empereurs

Londres, 8 juin. — Le correspondant berlinois du *Standard* maintient une entrevue probable des trois empereurs à la fin d'août.

### La France et la Convention Anglo-Turque

Londres, 8 juin. — Le *Standard* reçoit de Berlin la dépêche suivante :

« La France a notifié à ses représentants qu'elle refuse d'adhérer à la convention anglo-turque, laquelle n'est qu'une consécration déguisée de l'occupation permanente de l'Egypte par les Anglais, mais que cette convention pourrait être prise comme base de négociations entre les cabinets.

» La Russie appuie les vues de la France, mais les puissances germaniques seraient peu disposées à rouvrir la question dans son entier. »

### Retour de M. Gladstone

Londres, 8 juin. — M. Gladstone est revenu à Londres. Il a reçu un accueil chaleureux à toutes les stations depuis Swansea jusqu'à Londres.

### Explosion de grisou

Londres, 8 juin. — Une explosion de grisou vient de se produire aux mines de Gelsenkirchen (Westphalie). 28 cadavres ont été retirés jusqu'à présent. On craint que le nombre des victimes ne dépasse 60.

### L'exposition de 1889

Paris, 8 juin. — On prête au cabinet, l'intention d'étudier la question d'ajournement de l'exposition de 1889.

### A la Chambre belge. — Vif incident

Bruxelles, 8 juin. — Dans la séance de la Chambre d'aujourd'hui, M. Nothomb, ministre d'Etat, ayant déclaré que l'Angleterre, à cause de sa décadence militaire, serait incapable de défendre la Belgique, de vives protestations se produisirent.

M. Wœste déclare que ce langage est regrettable et dangereux.

MM. Pirmez et Frère, ministres d'Etat libéraux crient que l'Angleterre est assez grande pour savoir ce qu'elle a à faire.

Le prince de Chimay, ministre des affaires étrangères, affirme que l'Angleterre a toujours fait son devoir au moment opportun. (*Sensation prolongée.*)

## Dernières Nouvelles Régionales

**Nécrologie.** — M. Charles-Joseph de Try, ancien maître de chapelle de la métropole de Cambrai, est mort au château du Bas-Grandel à Lambersart, à l'âge de 69 ans, succombant à une maladie de cœur dont les premières atteintes s'étaient fait sentir il y a quelques mois.

M. de Try était une des physionomies les plus populaires de notre ville, où son incontestable valeur artistique lui avait conquis une situation des plus honorables. Auteur de nombreuses compositions de musique sacrée, violoncelliste de talent, M. de Try était membre de la commission du Conservatoire de Lille, où ses connaissances étendues sa vieille expérience artistique et l'affabilité invariable de son caractère lui avaient attiré toutes les sympathies : il était officier d'Académie, chevalier de l'ordre du Christ de Portugal et commandeur de l'ordre d'Isabelle la catholique.

Ses obsèques auront lieu vendredi.